

## Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 :

En début de réunion, Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal des Jeunes qui ont été invités à participer à cette séance, de 19 heures à 20 heures, afin de connaître le déroulement d'une réunion du conseil municipal. Après un tour de table au cours duquel chacun s'est présenté, Monsieur le Maire a expliqué comment se passe une réunion, les discussions qui ont lieu avant de prendre une décision, comment elle est votée par le conseil. Ensuite, jusqu'à 20 heures, les jeunes conseillers ont assisté aux premiers débats du conseil municipal. Avant de se séparer et de poursuivre l'ordre du jour, un moment convivial avec casse-croûte et bûche de Noël a été partagé.

- Bulletin municipal : Alain Mounier, adjoint, présente l'état d'avancement du bulletin municipal. Il signale aussi qu'il y a plus de publicités que l'an dernier.

- Travaux en cours : Jean-Marc Touron, adjoint, fait l'état des travaux en cours sur la commune.

▫ Actuellement, la toiture de la mairie est en cours de réfection. Comme prévu dans le marché, les tuiles sont changées ainsi que quelques planches abîmées. Ces tuiles sont du même type que celles du bâtiment de la bibliothèque et des maisons de l'O.P.A.C. afin de garder une unité visuelle. Également, certaines chenaux sont à changer. Elles seront en cuivre toujours dans le style de celles existantes actuellement.

▫ Pour la partie qui concerne l'extension du garage communal, la dalle a été coulée ainsi que les coffrages. Compte-tenu du beau temps actuel, les murs devraient être montés rapidement.

▫ Après la réfection des voûtes du chœur de l'église, c'est actuellement l'éclairage intérieur qui est en train d'être changé et amélioré par l'entreprise S.E.I. (Sébastien Guérin) de Montfaucon.

▫ Les travaux des deux maisons de l'O.P.A.C. avancent bien. Après la maçonnerie, la toiture est en cours d'installation.

- Jean Teyssier, adjoint, présente les travaux à la gare de Raucoules, travaux qu'il suit de près. Le bâtiment de l'ancienne gare est en cours de réhabilitation. De même, un grand hangar pour le stockage et l'entretien du matériel (locomotives, wagons) est en cours de construction. Monsieur le Maire tient à préciser que ces travaux à la gare sont entièrement financés par la Communauté de Communes. Le site de Raucoules est un point important pour la gare qui est remarquable avec tous ses équipements extérieurs pour les amoureux des vieilles locomotives. D'ailleurs le train touristique partira désormais de cette gare. Également, la partie de la voie verte entre Dunières et Raucoules avance bien. Ces travaux renforcent sensiblement l'intérêt touristique sur notre commune.

- Madame Souchon, adjointe, signale que la distribution du colis des anciens se fera avant Noël. Le repas des anciens du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, a été très apprécié comme à chaque fois et a réuni 87 personnes.

- Pour les vœux de la municipalité, Monsieur le Maire signale qu'ils auront lieu à la salle polyvalente, le dimanche 10 janvier 2016, à 10 heures 30.

- Tarifs 2016 : le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas changer, pour l'année 2016, l'ensemble des tarifs en cours sur la commune : eau, assainissement, cimetière, tennis.

A la salle polyvalente, il n'y a pas, non plus d'augmentation des tarifs pour 2016. Par contre, Monsieur le Maire signale que, cette année, par trois fois, des personnes de la commune ont loué la salle à leur nom, alors qu'elle était utilisée par des personnes extérieures à la commune, afin de leur faire profiter du prix réservé aux habitants de la commune qui est de 350 euros au lieu de 600 euros. Une régularisation, pour chacun de ces cas, a été exigée. On ne peut pas se permettre de créer un précédent qui rendrait les locations ingérables par la suite. Après délibération, le conseil municipal décide de faire ajouter les deux points suivants sur la convention de location de la salle polyvalente, à savoir :

▫ Quand une personne viendra signer la convention de location de la salle, elle devra ajouter à la main la mention suivante : *« je reconnais sur l'honneur louer la salle pour moi et non au profit d'une autre personne »*.

▫ Quand une personne viendra louer la salle, il lui sera demandé deux chèques, un de 350 euros et un de 600 euros qui serviront de caution. Après utilisation de la salle, seul le chèque correspondant à la location sera perçu, et l'autre rendu.

- Pour pouvoir payer dès janvier 2016 les factures d'investissements, le conseil municipal décide de l'ouverture du quart des crédits prévus en investissement aux différents budgets de l'année 2015, comme cela se pratique chaque année.

- Le conseil municipal vote, par l'année 2015, l'indemnité de conseil budgétaire et comptable du percepteur de Montfaucon. Ce montant est fixé sur la base des dépenses budgétaires des exercices des trois années précédentes sur laquelle s'applique un pourcentage par tranche. Cette année, l'indemnité sera de 417,13 euros.

- Pour la participation de la commune aux frais de l'école privée de Raucoules, le conseil municipal décide, uniquement pour cette année scolaire 2015/2016, d'ajouter aux 64 élèves qui devraient être pris en compte normalement cette année (élèves de Raucoules de la moyenne section au cours moyen), les 7 élèves qui sont en Petite Section deuxième année) et les 7 élèves qui sont de deux communes se trouvant sur le territoire de la communauté de communes (5 de Montfaucon et 2 de Montregard). Le montant par élève est, cette année, de 635 euros (ce montant est le même que celui d'un élève de l'école privée de St Romain Lachalm). Ainsi, l'année scolaire 2015/2016, pour 78 élèves pris en compte, il sera versé une participation totale de 49 530 euros.

- Pour les taxes foncières des sections de commune, suite à une note du Percepteur de Montfaucon, il est précisé dans les directives de la direction départementale des finances publiques, que si la commune délibère pour payer les taxes foncières des sections de communes qui n'ont pas de fonds, au bout de trois années consécutives, la section est communalisée, c'est-à-dire intégrée dans les biens de la commune. Pour Raucoules, il y a bien longtemps déjà que c'était la commune qui payait ces taxes.

- Assurances de la commune : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, avec la communauté de communes, plusieurs autres communes de la communauté, dont Raucoules, ont décidé de s'associer pour faire ensemble une consultation par appel d'offres auprès de compagnies d'assurances sur l'ensemble des biens et services à assurer sur une commune (Bâtiments, Responsabilité Civile, Parc automobile, Personnel, Protection juridique). Les contrats actuels d'assurances ont été dénoncés au 31 décembre 2015.

Après ouverture des plis et analyse des différentes offres, le conseil municipal décide d'assurer la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la SMACL (Bâtiments, Responsabilité Civile, Parc automobile), à la SOFCAP (Personnel) et à PROTEXIA (Protection Juridique). Cette consultation groupée permet d'économiser, pour Raucoules, près de 20% sur l'ensemble des contrats actuels tout en renforçant la protection en assurances de la commune, et en diminuant les franchises.

- Schéma de coopération Intercommunale : Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil communautaire lors de sa réunion du 23 novembre 2015, au cours de laquelle ce conseil s'est prononcé défavorablement au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, projet qui prévoyait la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon moins Saint Jeures. Monsieur le Maire donne les raisons de cet avis défavorable en développant tout ce qui le justifie et notamment les nombreuses disparités et modes de fonctionnement de ces deux communautés de communes. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, émet, à l'unanimité de ses membres un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en suivant l'avis de la Communauté de communes du Pays de Montfaucon et de l'ensemble des communes de cette communauté. Cet avis défavorable a été notifié à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

- Schéma départemental de coopération intercommunale sur les structures de distribution et de production d'eau potable et d'assainissement : Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce schéma compte-tenu notamment des délais impartis et aussi des nombreuses incertitudes et du manque de clarté sur ce dossier. Cet avis défavorable a été notifié à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

- Il est envisagé d'acquérir une épareuse afin de faciliter l'entretien des fossés sur la commune. Plusieurs fournisseurs sont contactés. La commune bénéficiera d'une aide de la communauté de communes à hauteur de 50% sur cette future acquisition. Le choix sera fait en accord entre les employés de la commune et la commission chargée du suivi des travaux.

- Boulangerie : Plusieurs personnes nous ont contacté pour reprendre éventuellement ce commerce. Les discussions sont entre Christophe Fayard, qui possède le fonds et le matériel, et ces prétendants. Nous avons pris contact avec la Chambre des Métiers pour faciliter ces échanges.

